

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Formations professionnelles – Vannerie

Article 1 – Désignation

EI Christelle Poupon – Organisme de Formation
Adresse : 12 rue de Mourière, 70250 Ronchamp

Ci-après désignée « l'Organisme de formation », met en place et dispense des formations professionnelles dans le domaine de la vannerie.

Article 2 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) déterminent les conditions applicables aux prestations de formation réalisées par l'Organisme de formation pour le compte de clients professionnels, particuliers ou bénéficiaires individuels.

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le client, le bénéficiaire et/ou l'organisme financeur des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document.

Article 3 – Devis, inscription et documents contractuels

Pour chaque formation, un devis est établi et transmis au client.
L'inscription devient définitive à réception par l'Organisme de formation du devis dûment complété, daté, signé et portant la mention « Bon pour accord ».

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation et une feuille d'émargement signée par demi-journée sont remises au bénéficiaire et/ou à l'organisme financeur.

Article 4 – Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes.
TVA non applicable – article 293 B du Code général des impôts.

Sauf dispositions particulières, le paiement s'effectue après exécution de la prestation, à réception de facture, dans un délai de 30 jours.

Les règlements peuvent être effectués par virement bancaire, chèque ou espèces.

En cas de retard de paiement, des pénalités sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points.
Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est due de plein droit.

Article 5 – Prise en charge par un financeur

Lorsque la formation est financée par un organisme tiers (OPCO, employeur ou autre financeur), le client s'engage à effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation et à fournir l'accord de financement lors de l'inscription.

À défaut de réception de la prise en charge au premier jour de formation, l'intégralité des frais de formation est facturée au client ou au bénéficiaire.

Article 6 – Formation financée à titre personnel (autofinancement)

Lorsque la formation est financée à titre individuel par le stagiaire, celui-ci reste personnellement responsable du règlement de la totalité du coût de la formation, y compris en cas d'abandon ou d'interruption, selon les modalités prévues aux présentes CGV.

Article 7 – Annulation, report et interruption de la formation

Toute annulation doit être notifiée par écrit (courrier ou email).

- Annulation plus de 10 jours calendaires avant le début de la formation : aucune pénalité.
- Annulation entre le 9^e jour et la veille du début de la formation : facturation de 50 % du coût total de la formation.
- Absence ou non-présentation du bénéficiaire : facturation de 100 % du coût de la formation.

En cas d'interruption en cours de formation, la facturation est effectuée au prorata des heures réalisées.

En cas de force majeure ou d'événement imprévisible indépendant de la volonté de l'Organisme de formation, celui-ci ne pourra être tenu responsable. Une nouvelle date de session sera proposée en accord avec le bénéficiaire et/ou le financeur.

Article 8 – Dispositions spécifiques CPF (le cas échéant)

Dans le cadre d'un financement via le Compte Personnel de Formation (CPF), les conditions générales d'utilisation de la plateforme Mon Compte Formation prévalent sur les présentes CGV en cas de contradiction.

Article 9 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique), est protégé par le droit d'auteur et la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, représentation, diffusion ou utilisation, totale ou partielle, sans autorisation écrite de l'Organisme de formation est strictement interdite.

Article 10 – Données personnelles et RGPD

Les données personnelles collectées sont nécessaires à la gestion des inscriptions, à l'exécution des prestations de formation et au suivi administratif.

Elles sont conservées pour la durée strictement nécessaire au respect des obligations légales et réglementaires. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données.

Toute demande peut être adressée à l'Organisme de formation par email ou courrier.

Article 11 – Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité.

À défaut, le litige sera porté devant le **tribunal judiciaire territorialement compétent**.

Fait à Ronchamp

Mise à jour : 05/02/2026

Organisme de formation

